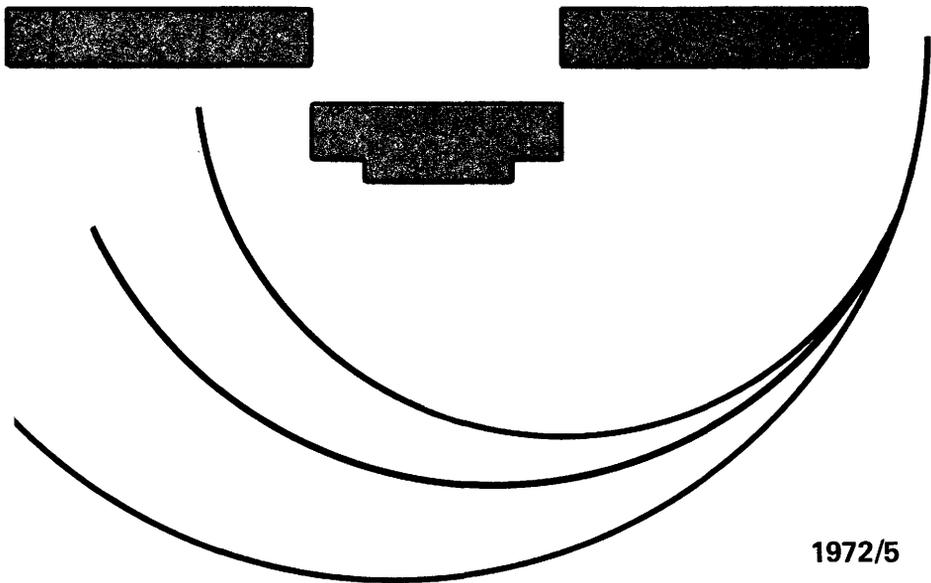


*parlement européen*

# informations



## SOMMAIRE

	Page
I. Session d'avril . . . . .	1
II. Session de mai . . . . .	17
III. Activités des commissions parlementaires . . . . .	29
IV. Autres activités . . . . .	37

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477 11

Publication de la direction générale  
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-877

## I. SESSION D'AVRIL

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 17 au 20 avril, a entendu une déclaration de M. Mansholt, nouveau président de la Commission européenne, a donné un avis favorable à l'adhésion de quatre nouveaux Etats européens à la Communauté et s'est prononcé pour la mise en oeuvre d'une politique européenne de l'environnement. Le Parlement a approuvé la création d'entreprises communes au sein de la C.E.E., a demandé la définition d'une politique portuaire dans le cadre de la politique commune des transports, s'est inquiété des conséquences d'une concentration dans l'industrie textile et a rendu divers autres avis.

Le président Behrendt a informé le Parlement qu'à la suite du départ de M. Malfatti les représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté ont nommé M. Mansholt président de la Commission européenne et M. Scarascia Mugnozza vice-président, en remplacement de M. Mansholt. Le président a félicité MM. Mansholt et Scarascia Mugnozza et a rendu hommage à l'oeuvre accomplie par ce dernier au sein du Parlement, et notamment en sa qualité de président de la commission politique. M. Scarascia Mugnozza a donné sa démission en tant que membre du Parlement européen à partir du 21 mars 1972.

### **Déclaration du président de la Commission européenne**

(19 avril)

M. Mansholt, nommé récemment président de la Commission européenne, a tenu à faire, devant le Parlement européen, une déclaration sur les problèmes d'actualité liés à l'évolution des Communautés européennes. M. Mansholt a évoqué les grandes orientations de la Communauté qui devront être définies au cours de la prochaine conférence au sommet. Pour que l'union économique et monétaire devienne une réalité, il faut envisager la création d'un fonds monétaire et d'organismes nouveaux, développer une politique régionale et une politique

sociale par la définition des lignes de force d'une amélioration des conditions de vie. L'environnement et les conséquences de l'expansion démographique posent des problèmes à l'Europe qui a une tâche à accomplir dans ces domaines. Il faut aussi que les citoyens prennent conscience de la réalité de la Communauté européenne et, pour cela, qu'ils puissent se déplacer librement à l'intérieur de cette Communauté. Dans le domaine des relations extérieures, la Commission européenne est très intéressée par la déclaration de M. Brejnev concernant l'Europe. La Communauté est prête à reconnaître, sur un pied d'égalité, les intérêts de tous les pays tiers, et, notamment, des pays européens à commerce d'Etat. A propos des relations avec les pays en voie de développement, M. Mansholt a évoqué les travaux de la CNUCED auxquels il vient de participer et a souligné l'importance, pour la Communauté, de définir une position commune et de faire des propositions concrètes, notamment sur les problèmes monétaires qui ont été au centre des préoccupations de la Conférence. Dans le domaine institutionnel, M. Mansholt a souligné l'intérêt du rapport Vedel sur les pouvoirs du Parlement et a estimé que la Commission européenne devait participer aux travaux de préparation de la Conférence au sommet concernant l'évolution vers l'union politique de l'Europe.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, s'est réjoui de voir M. Mansholt reprendre à son compte le programme d'action de son prédécesseur, M. Malfatti, et a demandé une accélération de l'union économique et monétaire, une étude approfondie et prudente des propos de M. Brejnev et une meilleure préparation de la position de la Communauté lors de conférences telles que celle de la CNUCED. M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, a demandé à M. Mansholt de préciser sa pensée sur l'avenir de l'Europe et son rôle, évoqués par lui dans sa lettre au président Malfatti, et a regretté l'absence d'une position commune de la Communauté à la CNUCED. Le président du groupe des libéraux et apparentés, M. Berkhouwer (néerl.), a estimé que beaucoup d'actions peuvent être entreprises, sur la base des traités européens, pour le bien-être de l'homme. Le Conseil doit prendre des décisions dans ce sens. M. Couveinhes (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a critiqué les termes de la lettre adressée par M. Mansholt à M. Malfatti, en contestant les théories qui y sont développées. Une politique gérée par une démocratie abusivement planificatrice des hommes, limitatrice de l'expansion, distributrice d'une pénurie voulue ne paraît ni réaliste, ni juste, ni humaine, et, certainement, pas très habile, a souligné notamment M. Couveinhes.

Répondant aux différents orateurs, M. Mansholt, président de la Commission européenne, a précisé qu'il n'était pas question de reconnaître le COMECON et qu'il était dommage que l'on n'ait pas pu faire état à la CNUCED d'un accord

des Six qui ne saurait tarder à intervenir au sein du Conseil. En ce qui concerne sa lettre au président Malfatti, M. Mansholt a souligné qu'il ne s'agissait pas d'un programme d'action, mais de réflexions d'un membre de la Commission européenne sur la politique future de la Communauté. C'est se montrer irresponsable, a déclaré M. Mansholt, que de considérer comme des problèmes de technocrates des questions telles que l'équilibre écologique dans le monde, le niveau de la croissance économique et l'équilibre entre production alimentaire et population.

### **Adhésion aux Communautés européennes** (18 et 19 avril)

Le Parlement européen a donné un avis favorable à l'adhésion aux Communautés européennes du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège et de la Grande-Bretagne. Dans une résolution, le Parlement se déclare convaincu que l'élargissement des Communautés est conforme aux intérêts de tous les Etats signataires et constitue un élément positif pour l'action des Communautés, et souligne avec satisfaction qu'il s'effectue sur la base des réalisations concrètes des Communautés et de la reconnaissance des finalités inscrites dans les traités de Paris et de Rome. Le Parlement met l'accent sur la nécessité du renforcement des structures institutionnelles de la Communauté et demande de plus amples pouvoirs d'initiative, de décision et de contrôle pour lui-même ainsi que la définition d'objectifs précis et d'un calendrier d'action garantissant des progrès de la Communauté dans tous les secteurs. Le Parlement européen espère une ratification rapide, dans les Etats membres et dans les Etats adhérents, du traité d'adhésion s'appuyant sur une approbation convaincue des peuples à la construction d'une plus grande Europe, économiquement et politiquement unie et constituant un facteur important de paix et de progrès dans le monde.

M. Radoux (soc. belge) a présenté le rapport (doc. 11/72) fait au nom de la commission politique, en soulignant l'importance que constitue l'élargissement de la Communauté et en mettant l'accent sur les responsabilités nouvelles qui incomberont à l'Europe. MM. Broeksz (soc. néerl.), Schuijt (dém.-chr. néerl.) et Furler (dém.-chr. all.), Berthoin (lib. fr.), Habib-Deloncle (UDE, fr.), au nom de leurs groupes politiques, en approuvant la résolution, se sont déclarés en faveur de l'adhésion des quatre pays aux Communautés.

M. Broeksz s'est demandé si le Parlement ne devait pas être obligatoirement consulté sur la révision des traités qu'entraînera l'élargissement de la

Communauté. M. Schuijt a mis l'accent sur les problèmes institutionnels et a souhaité la mise en place d'institutions efficaces aux structures sans cesse améliorées, tandis que M. Furler a demandé le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et s'est déclaré convaincu que l'élargissement sera la source d'une poussée nouvelle vers l'intégration. M. Berthoin a salué avec ferveur cet événement historique, a rappelé que, malgré les difficultés, la Communauté élargie devra poursuivre sa marche en avant qui rendra toujours plus nécessaire une interpénétration de plus en plus profonde. Pour M. Habib-Deloncle, ce qui importe, c'est que l'Europe soit véritablement une entité indépendante, qu'elle soit maîtresse de son destin et ne subisse aucune hégémonie. Il faut faire confiance aux Etats adhérents qui ont accepté les finalités de l'Europe d'une façon irréversible. Une page nouvelle va s'ouvrir dans l'histoire de l'Europe.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a souligné l'esprit de compréhension et de solidarité qui a prévalu au cours des négociations. La Communauté élargie va avoir à faire face à de nombreux problèmes et particulièrement à la définition de sa place dans le monde. M. Deniau reste optimiste car l'expérience des négociations lui a permis de constater le souci de chacun de répondre positivement aux problèmes, sans chercher des alibis dans les difficultés inéluctables. Le grand danger pour la Communauté, c'est la perte de mouvement ou de liberté de mouvement.

### **Politique européenne de l'environnement** (18 avril)

Le Parlement européen a discuté deux rapports. Le premier (doc. 9/72), fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique par M. Jahn (dém.-chr. all.), porte sur la première communication de la Commission européenne sur la politique de la Communauté en matière d'environnement. Le second (doc. 15/72), fait par M. Armengaud (lib. fr.) au nom de la commission juridique, étudie les possibilités qu'offrent les traités communautaires en matière de lutte contre la pollution du milieu et les modifications qu'il faut éventuellement apporter aux traités.

La commission des affaires sociales approuve les objectifs, énumérés dans la communication de la Commission européenne, pour protéger et améliorer l'environnement: limiter et, si possible, supprimer les effets nuisibles des activités économiques et sociales sans aboutir à un ralentissement de la croissance économique et du progrès; préserver les ressources naturelles; aménager les

espaces; orienter les progrès futurs pour répondre aux besoins réels de l'homme. Le rapporteur, M. Jahn, insiste sur la nécessité d'actions communautaires pour atteindre ces objectifs, expose le programme général d'actions et les actions prioritaires, et fait plusieurs suggestions. Ses conclusions sont reprises dans la résolution, adoptée à l'issue du débat.

Dans son rapport, M. Armengaud étudie les moyens juridiques, dans le cadre des traités, d'une action communautaire dans le domaine de l'environnement et met l'accent sur la volonté politique indispensable pour définir une politique communautaire vraiment efficace. Ses conclusions sont reprises dans la résolution adoptée à l'issue du débat.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Memmel (all.) a approuvé les deux résolutions en demandant que la nécessaire protection de l'environnement ne débouche pas sur une limitation du progrès et de la croissance économique. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a souligné la grande importance des problèmes que pose l'environnement et a estimé que la Commission européenne était l'institution qui pourrait coordonner et réglementer toutes les questions intéressant ce secteur. Mais il faut savoir clairement de quels pouvoirs elle disposera. Un ajustement des besoins économiques communautaires aux nécessités écologiques est indispensable, a conclu M. Oele. M. Baas (néerl.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a demandé que l'action de la Commission européenne soit dominée par l'imagination, la volonté politique et le courage moral, et a évoqué les problèmes de la sauvegarde des ressources naturelles et de la pollution des eaux du Rhin. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Ribière (fr.) a rappelé les propositions faites par le gouvernement français dans son mémorandum sur la mise en oeuvre de la coopération européenne dans le domaine de la protection de l'environnement, a souligné l'importance du problème de la concurrence et des échanges internationaux et a demandé que l'on évite les discussions sur les pouvoirs respectifs de la Commission et du Conseil. Il faut rechercher le moyen de parvenir aux meilleurs résultats. M. Notenboom (dém.-chr. néerl.) s'est prononcé pour l'octroi de facilités fiscales aux entreprises pour des investissements en faveur de la lutte contre la pollution.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a recommandé aux membres du Parlement européen d'agir dans leurs parlements nationaux pour promouvoir une politique européenne de l'environnement, et a évoqué les principales suggestions retenues par la Commission européenne. Pour M. Spinelli, il faut arriver à une véritable action communautaire en matière d'écologie. Cette action doit se traduire par une solidarité financière. L'importance du problème de

l'environnement est double: respect de certaines valeurs humaines et nécessité d'un changement qualitatif dans la Communauté qui devrait avoir un pouvoir législatif propre, incombant obligatoirement au Parlement européen.

Dans la résolution faisant suite au rapport de M. Jahn, le Parlement européen rappelle à la Commission européenne et au Conseil qu'il serait opportun d'arrêter, sans délai, au niveau communautaire, des prescriptions générales (lois-cadres destinées à assurer la sauvegarde ou l'assainissement de l'environnement) et d'en confier l'exécution pratique aux autorités nationales et locales. Le Parlement est d'avis que les traités permettent d'engager des actions au niveau communautaire, déplore le manque de volonté politique du Conseil qui doit, sans tarder, adopter les propositions déjà faites par la Commission européenne et préconise une application stricte du principe de la responsabilité financière du responsable de la pollution. Plusieurs suggestions et demandes du Parlement invitent la Commission européenne à se préoccuper, dans tous ses domaines d'action, de la protection de l'environnement et juge indispensable la création d'un organisme européen de l'environnement. Enfin, le Parlement européen insiste sur la lutte contre la pollution des eaux du Rhin ainsi que sur le rôle fondamental de l'agriculture pour le maintien de l'équilibre biologique et demande la participation de la Communauté aux actions internationales contre la pollution.

Le Parlement européen a adopté une deuxième résolution présentée par M. Armengaud, après avoir approuvé plusieurs amendements présentés par M. Jahn. L'importance d'une action communautaire pour la protection de l'environnement est, à nouveau, rappelée et le Parlement estime que les traités offrent de nombreuses possibilités en la matière. Dans la mesure où les traités n'ont pas prévu des pouvoirs d'action, il convient de recourir à l'article 235 pour introduire un pouvoir de réglementation directe dans la Communauté et examiner les possibilités permettant, à long terme, d'insérer dans les traités un chapitre spécial consacré à l'environnement. Le Parlement demande que la Communauté coopère avec les organisations internationales et, évoquant le mémorandum français sur la mise en oeuvre d'une coopération européenne pour la protection de l'environnement, estime que la Commission européenne devrait prendre part à des consultations intergouvernementales en tant qu'institution indépendante et coordinatrice des actions des Etats membres. Ceux-ci doivent veiller au strict respect des dispositions arrêtées pour la défense de l'environnement.

## Création d'entreprises communes dans la C.E.E.

(18 avril)

Le Parlement européen a donné un avis favorable à deux propositions de règlements dont l'un est relatif à la création d'entreprises communes dans le champ d'application du traité C.E.E. (rapport, doc. 7/72, fait par M. Lautenschlager, soc. all., au nom de la commission juridique). L'autre concerne l'application du statut d'entreprise commune aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures (rapport, doc. 12/72, fait par M. Hougardy, lib. belge, au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques).

Dans la résolution faisant suite au rapport de M. Lautenschlager, le Parlement européen constate que la proposition de règlement relatif à la création d'entreprises communes s'inscrit dans le cadre d'une politique industrielle européenne. Il approuve l'initiative de la Commission européenne visant à étendre le bénéfice du statut privilégié d'entreprise commune, déjà prévu par le traité d'Euratom, aux activités de service public ainsi qu'aux entreprises exerçant une activité importante d'intérêt européen dans le domaine du développement technologique ou de l'approvisionnement en matières premières. La coopération transnationale dans ces domaines en sera facilitée. Le Parlement estime que ce règlement n'exclut pas d'autres formes de coopération transnationale et souligne les principales dispositions qu'il accueille favorablement: les entreprises communes permettent une participation de sociétés établies dans un pays tiers; les critères d'octroi du statut doivent être fixés avec une certaine marge d'appréciation appliquée avec mesure; les avantages fiscaux doivent être neutres sur le plan concurrentiel; l'entreprise commune jouit, dans chaque Etat membre, de la capacité juridique la plus large.

Dans la deuxième résolution, faisant suite au rapport de M. Hougardy, le Parlement européen considère que le règlement sur l'application du statut d'entreprise commune aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures constitue un des éléments d'une politique plus étendue, visant au renforcement de la sécurité de l'approvisionnement pétrolier de la Communauté. Cette politique doit faire l'objet d'une stratégie d'ensemble tendant notamment à la réduction de la dépendance de la Communauté à l'égard des importations de pétrole provenant des pays producteurs traditionnels et à la mise en oeuvre d'une véritable politique commerciale communautaire. De l'avis du Parlement, le règlement pourrait contribuer à l'amélioration de la capacité financière des entreprises de la Communauté, atténuer la différence de leurs charges par

rapport à certaines sociétés pétrolières internationales et les inciter à une nécessaire coopération dans le secteur des hydrocarbures. Mais, à long terme, aucun des buts recherchés par le règlement ne pourra être atteint sans une harmonisation des législations fiscales. Compte tenu de l'absence d'une définition préalable des critères d'octroi du statut d'entreprise commune et pour éviter tout risque d'application arbitraire du règlement, le Parlement demande que la Commission européenne lui fasse rapport périodiquement sur les critères retenus. Enfin, le Parlement européen suggère plusieurs autres mesures tendant à augmenter la sécurité des approvisionnements de la Communauté, exonérer de l'obligation de stockage le pétrole produit dans la Communauté, inciter l'exploration des grandes profondeurs maritimes et modifier les conditions de la recherche et de l'octroi des concessions.

En présentant son rapport, M. Lautenschlager s'est préoccupé de la protection des travailleurs en cas de concentrations ou de créations d'entreprises communes et, au nom du groupe socialiste, a évoqué les problèmes de la cogestion et la participation des travailleurs dans le cadre des entreprises communes. M. Berkhouwer (lib. néerl.), suppléant M. Hougardy, rapporteur, a présenté le rapport sur les hydrocarbures, en insistant sur la sécurité de l'approvisionnement de la Communauté. M. Armengaud (lib. fr.) aurait aimé que la Commission européenne définisse ses objectifs en matière de regroupement d'intérêts économiques européens et les solutions qu'elle recommande dans les diverses hypothèses: société anonyme européenne, entreprises communes, groupements d'intérêt économique. M. Armengaud ne comprend pas la hâte à créer des entreprises communes de statut indéterminé et craint les opérations "coup par coup" ou "à la tête du client". Compte tenu de ces observations, il s'est abstenu lors du vote sur les résolutions. M. Berkhouwer, estimant que le débat laissait planer un grand nombre d'incertitudes, s'est demandé si le Parlement pouvait accorder à la Commission européenne le "mandat en blanc" qu'elle sollicite.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Springorum (all.) s'est prononcé pour l'adoption des deux résolutions, tout en regrettant l'absence de critères pour la constitution d'entreprises communes. Mais la Commission a donné des assurances satisfaisantes. En ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole, la Communauté ne doit pas être absente dans le concert international, sinon l'Europe risquerait de rester les mains vides. M. Cousté (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a décrit la situation des entreprises publiques dans la Communauté et a rappelé qu'il fallait étudier le problème des entreprises communes dans la perspective de la politique industrielle européenne et en ne perdant pas de vue les objectifs du traité: développement harmonieux, expansion continue et

stabilité accrue. Au nom du groupe socialiste, M. Flämig (all.) a regretté l'absence d'une politique énergétique commune et a souligné que son groupe n'adopterait pas n'importe quelle solution qui pourrait remettre en cause les droits acquis des travailleurs. M. Vredeling (soc. néerl.) a demandé que la cogestion soit réglée sur une base communautaire et que la Commission européenne présente un rapport sur le droit de regard des syndicats dans la gestion des entreprises communes.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord avec les modifications apportées par les commissions parlementaires aux deux propositions de règlement, a convenu que le problème devrait être examiné dans son ensemble et a précisé que le statut d'entreprise commune n'est pas un droit des sociétés. La Commission européenne ne renonce pas à présenter des propositions relatives à la société anonyme européenne et à l'harmonisation du droit social et du droit du travail. Les textes en discussion ne règlent pas tous les problèmes, mais ils faciliteront des coopérations présentant un important intérêt public. Il faut profiter des possibilités qui s'offrent, même si elles sont partielles.

### **Politique commune des transports**

(17 avril)

*Politique portuaire européenne.* Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 10/72) présenté par M. Seefeld (soc. all.), au nom de la commission des transports, sur la politique portuaire dans le cadre de la Communauté européenne. Le rapporteur a rappelé qu'à deux reprises (en 1962 et en 1967) le Parlement avait discuté des rapports sur les problèmes inhérents aux ports maritimes et s'était prononcé pour l'élaboration d'une politique européenne des ports maritimes. De nouveaux facteurs rendent plus urgente encore l'élaboration d'une telle politique: nouvelles techniques de transport, élargissement de la Communauté et protection de l'environnement. Le rapporteur formule quelques principes sur lesquels une politique portuaire européenne doit être fondée et invite la Commission européenne à présenter au Conseil une proposition de politique commune des ports maritimes. Les conclusions du rapporteur sont reprises dans une résolution approuvée par les groupes démocrate-chrétien, socialiste et de l'U.D.E., et adoptée par le Parlement européen à l'issue du débat.

Le Parlement européen constate qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de mettre en oeuvre une politique commune des transports réellement cohérente et

souligne que les mesures fragmentaires de politique commune applicables aux différents modes de transport se répercutent directement ou indirectement sur la concurrence entre les ports maritimes européens. La crainte des Etats membres de compromettre la position concurrentielle de leurs ports maritimes explique leur résistance aux propositions concernant la réalisation d'une politique commune des transports. Il convient donc d'élaborer un plan d'ensemble pour aboutir à une politique commune du trafic portuaire qui devra être fondée sur les principes suivants: non discrimination; concurrence entre les ports européens; les recettes des ports doivent couvrir la totalité de leurs dépenses; concerver aux ports une capacité d'absorption suffisante du trafic toujours croissant; assurer la transparence des subventions et préparer leur abolition; coopération entre les ports en matière d'investissements; les taxes portuaires doivent être établies sur la base des coûts, afin d'aboutir à un rapprochement réciproque des taxes; coopération dans le domaine des conditions de travail dans les ports; création d'un comité permanent composé de représentants responsables des différentes villes portuaires, sous la présidence de la Commission européenne; possibilité de promouvoir des aménagements portuaires dans le cadre de la politique régionale; pour ce qui est des relations entre les ports et leurs arrière-pays, assainissement de la situation en matière de coûts des transports dans l'arrière-pays et politique d'expansion des voies de communication desservant les ports. Le Parlement européen demande, d'autre part, que le Conseil arrête, dans les plus brefs délais, des prescriptions applicables à la navigation maritime et que la Commission européenne présente une proposition cohérente de politique portuaire commune.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Meister (all.) a insisté sur les incidences du développement des transports par air sur le trafic des ports maritimes et s'est demandé s'il ne fallait pas attendre l'arrivée des nouveaux membres pour prendre des décisions dans ce domaine. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a déclaré qu'il devenait urgent de mettre en oeuvre une politique équilibrée pour les installations portuaires de la Communauté en collaboration étroite avec les intéressés. Il faudra tenir compte, en priorité, du problème posé par les pétroliers géants et le développement du transport par containers. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Cousté (fr.) a insisté sur la nécessité d'une plus grande transparence dans la gestion des ports ainsi que sur l'importance de la création d'un comité permanent et a souligné l'importance d'une volonté politique pour réaliser une politique commune portuaire et maritime. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), qui a voté contre la résolution, une politique portuaire peut être également une politique de développement. Il faut adapter l'exploitation des ports à des objectifs communautaires. M. Outers (F.D.F., non inscrit belge) a dénoncé le désordre

économique créé par l'absence de politique commune des transports, dans le domaine des ports, en ce qui concerne les liaisons avec l'arrière-pays et les disparités de statuts des ports. Pour M. Richarts (dém.-chr. all.), tous les efforts doivent tendre à réaliser une politique commune de la navigation et une harmonisation des coûts de l'infrastructure. M. Bertrand (dém.-chr. belge) a demandé à la Commission européenne de définir, sur la base du rapport de M. Seefeld, une véritable philosophie portuaire, tenant compte de la nécessité de promouvoir l'expansion économique.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a constaté l'urgente nécessité de définir une politique portuaire commune, bien qu'elle soit difficile à réaliser, et s'est déclaré d'accord, dans l'ensemble, avec les objectifs proposés dans le rapport de M. Seefeld et repris dans la résolution adoptée par le Parlement européen. L'action à entreprendre doit être prudente et équilibrée, a souligné M. Coppé qui a précisé que la Commission se préoccupait déjà de réunir les personnalités responsables des différents ports pour consultation.

*Formation de conducteurs de transports par route.* Le Parlement européen a approuvé, sans modification, une proposition de directive concernant le niveau minimal de formation des conducteurs de transports par route. Cette directive, a précisé M. Cousté (U.D.E., fr.) dans son rapport (doc. 268/71) fait au nom de la commission des transports, tend à harmoniser la formation professionnelle des conducteurs de 18 à 21 ans et de 21 ans révolus en leur donnant la possibilité de suppléer au manque d'expérience professionnelle par la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle dont les conditions d'obtention sont définies par la directive. Dans une résolution, le Parlement invite la Commission européenne à élaborer des principes généraux pour l'harmonisation de la formation des conducteurs professionnels et estime souhaitable que cette profession accède au rang de profession qualifiée.

MM. Kollwelter (dém.-chr. lux.) et Seefeld (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la directive. M. Oele (soc. néerl.), président de la commission des transports, a souligné que le secteur des transports était un secteur essentiel de l'activité économique. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a insisté sur l'urgence d'une telle réglementation afin d'accroître la sécurité et la promotion sociale des conducteurs de transports par route.

## Concentration dans l'industrie textile

(19 avril)

Dans une question orale avec débat (n° 3/72), M. Lange (soc. all.) et plusieurs de ses collègues demandent à la Commission européenne des précisions sur des mesures de concentration dans la société "Enka-Glanzstoffe-Gruppe" du groupe Akzo. Ce groupe envisage des mesures de rationalisation qui affectent 6.000 travailleurs en Belgique, Allemagne, Pays-Bas et Suisse. Quelles conclusions la Commission européenne croit-elle pouvoir tirer de cette affaire pour sa politique d'investissement, de fusion, de concurrence et sociale?

M. Lange a présenté la question orale en soulignant que cette affaire mettait en lumière les lacunes des traités sur le plan social et dans le domaine des investissements. La Commission européenne doit exposer clairement son point de vue sur les concentrations dans des sociétés multinationales.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement des mesures intervenues dans la société Akzo, mesures rendues nécessaires par la situation monétaire et par les difficultés que connaît actuellement le marché des fibres synthétiques. M. Coppé a précisé que des mesures de rationalisation au sein d'un groupe n'étaient pas visées par les articles 85 et 86 du traité C.E.E. et n'entraient donc pas dans le cadre de la politique de fusion et de concurrence de la Communauté. Sur le plan social, le problème du licenciement dans les entreprises multinationales est très préoccupant et la Communauté doit entreprendre une action sur deux plans: celui de l'harmonisation dans le progrès des conditions de licenciement collectif et celui de l'intervention du Fonds social. En terminant, M. Coppé a souhaité qu'il soit possible, grâce à l'action du Fonds social, de garantir le revenu des travailleurs en cas de réadaptation, comme cela a été fait dans le cadre de la C.E.C.A.

M. Notenboom (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné qu'une voie intermédiaire doit pouvoir être trouvée entre la liberté totale pour l'initiative privée et le contrôle intégral par l'Etat. Le problème des entreprises multinationales doit être étudié au niveau de la Communauté. M. Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, a mis l'accent sur la nécessité de définir une politique sociale européenne. La Communauté doit être au service de l'homme. Pour M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, les législations nationales dans le domaine social doivent être rapprochées et des mesures concrètes doivent être prises dans le secteur des textiles. M. Bertrand (dém.-chr. belge) a souligné l'insuffisance de la législation

communautaire. Il faut éviter que de tels accidents ne se reproduisent. M. Löhner (dém.-chr. all.) a demandé que l'on ne tire pas de conclusions hâtives d'un cas particulier; les fusions d'entreprises ont souvent des résultats intéressants. M. Oele (soc. néerl.) a souligné que d'autres secteurs que le textile connaissent des problèmes de surcapacités. La Communauté doit s'en préoccuper. M. Burgbacher (dém.-chr. all.) a constaté que la Communauté a acquis une position de pointe en matière sociale. Il ne faut pas que les travailleurs conservent à tout prix leur emploi, sinon on gênerait l'économie. Pour M. Lange (soc. all.), les concentrations et rationalisations doivent faire l'objet d'une législation claire, éliminant toute équivoque. M. Giraud (soc. fr.) a demandé que, dans le bilan des opérations de concentration, il faut tenir compte essentiellement de l'aspect humain. La Communauté doit prouver que les préoccupations sociales et humaines pèsent aussi lourdement que l'établissement des bilans économiques et financiers.

Répondant aux différents orateurs, M. Coppé a mis l'accent sur les points suivants: l'aide aux industries textiles ne doit pas être modifiée, mais surveillée; l'harmonisation des législations sur les licenciements doit être poursuivie; l'amélioration des prévisions sectorielles doit être accélérée; une solution doit être trouvée pour l'intervention du Fonds social dans ces cas de licenciement.

### Avis divers

*Introduction de la T.V.A. en Italie* (20 avril). Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 18/72), présenté par M. Artzinger (dém.-chr. all.) au nom de la commission des finances et des budgets, a déploré que le gouvernement italien ait dû demander à nouveau l'autorisation de reporter au 1er janvier 1973 l'introduction de la T.V.A. en Italie (prévue pour le 1er juillet 1972), ce qui entraînera des retards dans les travaux d'harmonisation fiscale et, de ce fait, dans la réalisation de l'union économique et monétaire. Le Parlement prend acte des motifs qui ont amené le gouvernement italien à demander ce report et insiste pour qu'il inscrive la T.V.A. parmi ses obligations prioritaires, tout nouveau report devant être formellement exclu.

Au nom du groupe socialiste, M. Koch (all.) a vivement regretté le report de l'introduction de la T.V.A. en Italie, car elle est un élément important pour l'accomplissement de l'union économique et monétaire. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a regretté également ce report et a souligné que la mise en oeuvre de la T.V.A. en Italie était en bonne voie, ce qui permet d'espérer que le délai sollicité sera le dernier.

*Coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures* (20 avril). Le Parlement européen, sous réserve de quelques modifications, a donné un avis favorable à une directive portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures, sur la base d'un rapport complémentaire (doc. 16/72), présenté par M. Broeksz (soc. néerl.) au nom de la commission juridique. Dans une résolution, le Parlement européen demande à la Commission européenne de développer l'harmonisation dans tous les secteurs des services publics, se prononce pour une augmentation de 60.000 à 200.000 unités de compte du montant des marchés soumis aux dispositions de la directive et se préoccupe particulièrement des problèmes linguistiques que posent les documents relatifs aux marchés publics de fournitures.

Au nom du groupe socialiste, M. Lange (all.) a approuvé l'ensemble de la directive modifiée et s'est préoccupé du problème de la protection contre les variations des taux de change. Cette question a également retenu l'attention de MM. Burgbacher (dém.-chr. all.) et Meister (dém.-chr. all.). M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a informé le Parlement que la plupart des modifications proposées pourraient être retenues par la Commission qui, toutefois, ne peut accepter qu'une augmentation jusqu'à 100.000 unités de compte du montant des marchés soumis à la directive.

*Reconversion dans le secteur de la pêche morutière* (19 avril). Le Parlement européen a approuvé un règlement concernant le financement par le F.E.O.G.A., section orientation, d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière en vue d'encourager la production de poisson congelé (cabillaud) et de thon congelé. Ces actions exigent des investissements pour les adaptations techniques et impliquent la rééducation ou le perfectionnement professionnels des travailleurs. Dans une résolution, adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 14/72) présenté par M. Kriedemann (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen demande à la Commission européenne de présenter des propositions de mesures communes de politique des structures pour les autres secteurs de la pêche et estime nécessaire de modifier le règlement en discussion de façon à ce qu'apparaisse nettement l'existence d'un problème de structures dont la solution est de la compétence de la Communauté. D'autre part, le Parlement attire l'attention de la Commission européenne sur le problème de l'approvisionnement des entreprises de conserves de thon et demande des mesures spéciales pour ce secteur.

M. Bourdellès (lib. fr.), rédacteur de l'avis de la commission des affaires sociales et de la santé publique, parlant au nom du groupe des libéraux et apparentés, a

approuvé la résolution et la plupart des modifications au règlement en soulignant les difficultés actuelles de la pêche morutière. M. Aigner (dém.-chr. all.) a exposé l'avis favorable de la commission des finances et des budgets sur les aspects financiers du règlement. M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a précisé que la plupart des modifications proposées appelaient des réserves de la part de la Commission. Avant d'adopter la résolution, le Parlement avait repoussé des amendements présentés par MM. Terrenoire (fr.) et Couveinhas (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., et M. Bourdellès (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, qui tenaient à ce que la pêche thonière ne soit pas exclue du règlement comme le proposait la commission de l'agriculture dans le texte finalement approuvé par le Parlement. M. Houdet (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, a souligné que des mesures spéciales étaient demandées, dans la résolution, pour la pêche au thon.

*Uniformisation des régimes d'importation* (19 avril). Sur la base d'un rapport (doc. 8/72), présenté par M. Kriedemann (soc. all.), au nom de la commission des relations économiques extérieures, le Parlement européen a donné un avis favorable à une proposition de décision déterminant certaines mesures transitoires pour l'uniformisation progressive des régimes d'importation des Etats membres à l'égard des pays tiers. Dans une résolution, le Parlement regrette vivement que le remplacement des accords nationaux, conclus avec les partenaires du G.A.T.T., par des accords communautaires s'effectue si lentement et estime que ce processus pourrait être accéléré. Il demande, d'autre part, que la Commission et le Conseil réexaminent les relations commerciales avec les pays non parties au G.A.T.T., afin de parvenir à une politique communautaire dans ce domaine.

*Rapprochement des législations* (20 avril). Le Parlement a donné un avis favorable à une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux poids de 1 mg à 50 kg d'une précision supérieure à la précision moyenne (rapport, doc. 3/72, de M. Bermani, soc. it., au nom de la commission juridique). Dans une résolution, le Parlement réitère ses réserves sur la méthode optionnelle retenue pour l'harmonisation.

### **Comptes du Parlement européen pour 1971**

(20 avril)

Le Parlement européen a adopté une résolution relative au règlement de ses comptes pour l'exercice 1971, sur la base d'un rapport intérimaire (doc. 13/72) présenté par M. Aigner (dém.-chr. all.), suppléant M. Sourdille (U.D.E., fr.),

rapporteur, au nom de la commission des finances et des budgets. Il s'agit de prendre acte des comptes du Parlement, de décider des reports et annulations de crédits, avant d'arrêter, ultérieurement, ces comptes lorsqu'ils auront été vérifiés par les instances de contrôle.

## II. SESSION DE MAI

Le Parlement européen, qui s'est réuni à Luxembourg du 8 au 10 mai, a approuvé l'activité de la Commission européenne au cours de l'année 1971, à l'occasion de la discussion du cinquième rapport général sur l'activité des Communautés et de l'exposé sur la situation sociale dans la Communauté. Le Parlement européen a entendu les réponses du Conseil et de la Commission européenne aux questions orales avec débats sur les travaux de la CNUCED, le programme de recherche de l'Euratom et les télécommunications dans la Communauté. Le vote sur la directive concernant la liberté d'établissement des coiffeurs a été reporté à la prochaine session. Le Parlement a adopté un budget supplémentaire pour ses services en 1972 et a rendu plusieurs avis relatifs notamment au rapprochement des législations.

### Activité des Communautés en 1971

(8 mai)

Le Parlement européen a discuté le rapport général (doc. 28/72) présenté par M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) sur le 5e rapport général de la Commission européenne sur l'activité des Communautés en 1971. Le rapporteur a précisé qu'il n'a pas présenté une analyse détaillée des activités des Communautés dans les différents secteurs, mais qu'il a voulu soumettre au Parlement une appréciation globale, et surtout politique, de ces activités. M. Schuijt a étudié successivement, dans cinq chapitres: le fonctionnement du Marché commun; les politiques communautaires; la Communauté au service de l'homme; les relations extérieures; l'avenir des Communautés. Ses conclusions, ainsi que l'essentiel des avis des commissions parlementaires, sont repris dans la résolution, approuvée par les quatre groupes politiques et adoptée à l'issue du débat.

Au nom du groupe socialiste, M. Giraud (fr.) a insisté sur l'importance de la politique régionale, domaine dans lequel la Communauté est très en retard. Il en

est de même pour la recherche et l'énergie. Le groupe socialiste estime que les questions soulevées dans la lettre de M. Mansholt doivent être au premier plan des préoccupations des instances communautaires. M. Müller (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a parlé des pouvoirs budgétaires du Parlement et de l'élection de ses membres au suffrage universel et a regretté que la Communauté n'ait pas parlé d'une seule voix à la CNUCED. Après avoir évoqué le rôle des partis politiques dans la construction de l'Europe, M. Müller a renouvelé la confiance de son groupe à l'égard de la Commission européenne, tout en insistant pour que le président de la Commission européenne fasse preuve de retenue dans ses prises de position. M. Jahn (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné la nécessité d'une action communautaire pour la protection de l'environnement, impossible sans volonté politique du Conseil.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Armengaud (fr.) a regretté la rédaction imprécise de la résolution en ce qui concerne notamment la politique de concurrence, la politique fiscale et la reconnaissance mutuelle des diplômes. Sur le plan institutionnel, le groupe libéral demande que l'on laisse la Commission européenne exercer ses pouvoirs le plus largement possible. Après avoir regretté le manque de volonté politique dans les domaines de la politique industrielle, de l'environnement, de la recherche et de l'énergie, M. Armengaud a déclaré qu'il fallait savoir lier la croissance à la défense d'une civilisation afin de mettre la Communauté au service de l'homme. Pour M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., la discussion du rapport général devrait être l'occasion de faire connaître le travail des institutions européennes devant l'opinion publique. M. Triboulet a souligné l'importance de ce travail en 1971 dans trois domaines: solution européenne apportée à la crise monétaire; bonne coopération des trois institutions pour parvenir à l'élargissement; mise en oeuvre des préférences généralisées. Sur le plan extérieur, M. Triboulet est d'avis que le développement de l'Europe économique et sociale entraînera naturellement une plus grande influence de la Communauté pour la paix et la coopération dans le monde.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a estimé que la résolution ne portait pas une appréciation globale et politique sur l'action de la Communauté et a déclaré que le Parlement devait conquérir lui-même un pouvoir politique. L'activité de la Communauté ne prépare pas à la réalisation de l'union économique et monétaire et au développement dans tous les domaines. M. Radoux (soc. belge) a souligné que la réaction de la Communauté devant la crise monétaire était due plus à la peur qu'à l'esprit communautaire et a regretté que la Communauté, qui est encore loin d'être l'égale des grandes puissances, ne puisse pas intervenir pour offrir ses bons offices au Viet-Nam et au Moyen-Orient.

M. Mansholt, président de la Commission européenne, a déclaré que, pour que l'opinion publique soit consciente de la réalité de la Communauté, il allait agir sur plusieurs points: suppression du contrôle des personnes aux frontières; possibilité d'étudier librement en Europe; accorder des droits civiques aux travailleurs migrants. D'autre part, il importe de mettre la Communauté au service de l'homme. La réussite de la Communauté dépendra de la possibilité d'harmoniser le besoin de croissance et la qualité de la vie. Compte tenu de la croissance démographique, une plus grande croissance par habitant reste-t-elle possible? , a demandé M. Mansholt en pensant au rôle de l'Europe dans ce domaine. Le président de la Commission européenne a précisé que la Commission ferait des propositions concrètes à la conférence au sommet dans le secteur de la politique régionale, a regretté vivement les conditions dans lesquelles la Communauté a préparé et s'est présentée à la CNUCED et a déclaré que la Commission remplissait ses obligations en ce qui concerne le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et les questions institutionnelles.

Dans une résolution, le Parlement européen approuve le cinquième rapport général de la Commission européenne sur l'activité des Communautés en 1971 et réaffirme que seule une véritable volonté politique peut permettre aux Communautés élargies, par le renforcement de leurs structures et de leurs capacités d'action, de remplir pleinement les tâches qui leurs sont confiées par les traités. Le Parlement rappelle ensuite ses demandes à la Commission européenne et fait de nombreuses observations sur le fonctionnement du Marché commun, les politiques communautaires, l'action de la Communauté au service de l'homme, les responsabilités nouvelles d'une Communauté élargie à l'égard de l'extérieur. Quant à l'avenir des Communautés, le Parlement met l'accent sur le renforcement de la structure institutionnelle communautaire, plus particulièrement sur le renforcement de ses pouvoirs, insiste sur la nécessité de doter la Communauté de toutes les capacités politiques dont elle a besoin et demande un calendrier précis d'actions permettant à la Communauté de progresser sur la voie de l'unité politique et économique.

### **Situation sociale dans la Communauté**

(10 mai)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 6/72) présenté par M. Pianta (lib. fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur l'exposé de la Commission européenne sur l'évolution de la situation sociale

dans la Communauté en 1971. M. Pianta constate que la relance sociale amorcée en 1970 ne s'est pas concrétisée en 1971. Des quatre projets sociaux annoncés, seul celui concernant le comité permanent de l'emploi est devenu réalité en 1971. Pour les trois autres points (Fonds social, sécurité sociale des travailleurs migrants et budget social), la situation au début de 1972 n'était pas satisfaisante. Le rapporteur a étudié ensuite les différents chapitres de l'exposé et a résumé ses observations dans une résolution adoptée par le Parlement.

Le Parlement européen regrette que le Conseil des ministres des affaires sociales n'ait pu prendre d'importantes décisions du fait de la rareté de ses réunions en 1971 et estime qu'il faut inclure, parmi les objectifs prioritaires de la Communauté, la résorption du chômage et du sous-emploi et chercher des solutions pour éviter le déplacement des travailleurs. Le Parlement souhaite une action plus énergique quant à l'orientation et à la formation professionnelles et la poursuite des efforts relatifs aux conditions de travail et aux salaires dans la Communauté; invite la Commission européenne à développer son action en faveur du financement de la construction de logements ouvriers; se préoccupe des possibilités communautaires en matière de politique familiale; réaffirme l'importance de l'harmonisation dans le progrès de la sécurité sociale; met l'accent sur les problèmes de la sécurité du travail, du tourisme social et de la protection sanitaire et de l'environnement.

Cette résolution a été approuvée par M. Vandewiele (dém.-chr. belge), Mlle Lulling (soc. lux.) et M. Offroy (U.D.E., fr.) qui, au nom de leurs groupes politiques, ont constaté qu'il fallait, enfin, mettre en oeuvre une véritable politique sociale européenne englobant tous les points évoqués dans la résolution. M. Vandewiele a demandé un effort pour la formation professionnelle des jeunes travailleurs, un contrôle de la croissance des entreprises multinationales et une amélioration de la sécurité dans le milieu de la vie et le travail. Mlle Lulling, a critiqué le retard des décisions du Conseil qui ont empêché le fonctionnement du Fonds social, s'est prononcée pour une priorité aux investissements sociaux et a dénoncé les inégalités dont les femmes sont encore l'objet en matière de salaire, de condition de travail et de droits familiaux. M. Offroy a souligné qu'aucun effort sérieux n'avait encore été fait dans le domaine social, la construction européenne étant uniquement orientée vers l'union économique et s'est demandé si l'Europe ne freinait pas le progrès social. L'union économique et monétaire est pourtant impossible à réaliser sans politique sociale commune. M. Glinne (soc. belge) a attiré l'attention de la

Commission européenne sur la mise en place dans diverses communes de conseils consultatifs d'émigrés et lui a demandé de soutenir concrètement ces initiatives.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, s'est déclaré satisfait du travail des ministres des affaires sociales sur le plan européen et a souligné que la situation de l'emploi était, dans l'ensemble, satisfaisante. Aucun problème actuellement quant au fonctionnement du Fonds social, a précisé M. Coppé, qui a rappelé que l'action de la Commission européenne se développait dans plusieurs domaines: formation professionnelle, sécurité sociale des travailleurs migrants, environnement, harmonisation des mesures relatives aux licenciements collectifs, chômage des jeunes. La Commission est attentive également à la situation économique de la femme dans la société, aux problèmes de logements et suit avec intérêt la mise en place de conseils consultatifs ouvriers. Lors de la Conférence au sommet, la Commission insistera sur l'aspect "progrès social" de l'union économique et monétaire.

*Aide aux travailleurs des mines de soufre* (9 mai). Le Parlement européen, dans une résolution faisant suite au rapport (doc. 20/72) présenté par M. Vredeling (soc. néerl.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, prend position sur le premier rapport de la Commission européenne concernant la liquidation des aides aux travailleurs licenciés des mines de soufre en Italie. Il déplore le retard et le peu d'efficacité des mesures d'aide communautaire, et estime justifié l'arrêt du programme d'aides dans sa forme actuelle. Il convient maintenant de faire intervenir le Fonds social européen en faveur des travailleurs qui continuent à être employés dans les mines de soufre italiennes. Pour le Parlement européen, la véritable solution consiste à créer de nouvelles activités dans les régions minières, l'assainissement des mines de soufre s'étant révélé impossible. Le problème du sous-développement économique du triangle sud-ouest de la Sicile ne peut être définitivement résolu que par les efforts conjugués des organismes nationaux et communautaires compétents, plus particulièrement dans le cadre d'une politique régionale communautaire.

Au nom du groupe socialiste, M. Vredeling (néerl.) a approuvé la résolution et a souligné que la solution du problème était aux mains des autorités régionales qui font preuve d'inertie. M. Coppé, membre de la Commission européenne, s'est rallié aux termes de la résolution et a précisé que la Commission demandera au gouvernement italien une décision sur la fermeture des mines et des propositions pour l'implantation de nouvelles industries. Il faut intervenir par d'autres moyens que l'aide aux mines.

## La Communauté et la CNUCED

(9 mai)

L'action de la Communauté européenne à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui se tient à Santiago du Chili a fait l'objet d'une discussion au Parlement européen. Dans une question orale avec débat (n° 2/72), la commission des relations économiques extérieures demande au Conseil quelles décisions il a prises pour la préparation de la troisième session de la CNUCED, plus particulièrement en ce qui concerne l'expression d'une attitude commune de la part de la Communauté, la politique des produits de base, les exportations des pays en voie de développement, l'amélioration du système communautaire de préférences généralisées et l'assistance technique. Quelles dispositions le Conseil compte-t-il prendre ou a-t-il prises pour que la Communauté et les Etats membres apportent une contribution constructive au succès de la Conférence?

Dans sa réponse, M. Thorn, président en exercice du Conseil, a rappelé que le Conseil était arrivé à un accord sur l'amélioration des exportations des pays en voie de développement et la conclusion, dans des cas appropriés, d'accords internationaux par produits. M. Thorn a souligné les principaux points de son intervention à la CNUCED et a justifié la position prudente de la Communauté qui ne doit pas supporter seule le poids de l'industrialisation du tiers monde. La politique communautaire en faveur des pays en voie de développement a porté ses fruits. Il faut persévérer dans la voie de cette politique ouverte et constructive à l'égard des principales préoccupations de ces pays.

MM. Mommersteeg (dém.-chr. néerl.), Glinne (soc. belge), Armengaud (lib. fr.) et Cousté (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont vivement critiqué l'absence d'une position communautaire à la CNUCED. Il est très regrettable que le Conseil ne soit pas parvenu à un accord pour définir une politique dynamique et éviter ainsi que la Communauté garde une attitude passive lors des discussions à la Conférence. Pour M. Mommersteeg, il s'agit d'une chance perdue pour la Communauté. La Commission européenne a été plus positive et précise. Il faut cependant espérer que les résultats concrets seront obtenus à la CNUCED et que l'on examinera le problème de la concertation des Etats membres de la Communauté pour de telles conférences. M. Glinne a fait état d'un télégramme envoyé par M. Dewulf (dém.-chr. belge) de Santiago qui souligne l'absence totale de position commune des Etats membres de la Communauté, leurs positions étant parfois même divergentes. Aucun rôle moteur, ni aucune image de marque ne vient de la Communauté qui n'a pas réussi à prendre la moindre initiative

originale. M. Glinne a demandé, avec M. Dewulf, que la prochaine conférence au sommet définisse le rôle de la Communauté vis-à-vis du tiers monde et prévoit des mécanismes de dialogue sur la base d'une stratégie globale de la coopération au développement. M. Armengaud a regretté que rien n'ait été dit à la CNUCED sur les propositions faites par la Conférence parlementaire de l'association en ce qui concerne les accords mondiaux ou régionaux sur les matières premières et les mécanismes de promotion commerciale pour les produits des pays africains. M. Cousté a demandé si la Communauté aurait, au moins, une position commune lors du vote des résolutions.

M. Mansholt, président de la Commission européenne, a regretté également l'attitude du Conseil et a souligné qu'il avait paru nécessaire à la Commission européenne d'exposer son point de vue et d'expliquer les difficultés que rencontre le Conseil pour prendre une position commune. Il faudra revoir entièrement le rôle de la Commission européenne dans de telles conférences. Les mécanismes communautaires fonctionnent de façon peu satisfaisantes à Santiago. Les consultations sont difficiles et la procédure manque de souplesse entre les Etats membres et la Commission européenne.

Répondant aux différents orateurs, M. Thorn, président en exercice du Conseil, a précisé que le Conseil avait défini une position commune sur plusieurs points et qu'il restait encore certaines divergences. Il faut définir la politique générale de la Communauté vis-à-vis du tiers monde. M. Thorn a assuré le Parlement qu'il allait s'efforcer d'obtenir des cinq autres gouvernements une position commune au moment du vote des résolutions. Il faut toutefois constater que l'aide bilatérale reste toujours un élément essentiel, pour certains pays, de leur politique d'aide aux pays en voie de développement et qu'il sera très difficile de modifier les instructions des fonctionnaires nationaux en place à Santiago.

### **Programme de recherche d'Euratom**

(9 mai)

Dans une question orale avec débat (n° 1/72), présentée par M. Glesener (dém.-chr. lux.), la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques demande au Conseil les raisons du retard de l'adoption du programme intérimaire de recherche et du budget correspondant pour 1971. Quelles mesures le Conseil compte-t-il prendre pour qu'une même situation ne se reproduise pas à la fin de l'année, lors de l'examen du programme pluriannuel de recherche de l'Euratom?

M. Thorn, président en exercice du Conseil, a répondu que le retard était dû essentiellement à des raisons techniques et financières concernant, notamment, l'exploitation du réacteur "Essor". D'autre part, le Conseil a invité la Commission européenne à présenter des propositions nouvelles pour le programme pluriannuel, en collaboration étroite avec les nouveaux Etats adhérents. A M. Radoux (belge), qui, au nom du groupe socialiste, demandait pourquoi le Parlement n'avait pas été saisi avant la décision du Conseil, M. Thorn a répondu qu'il s'agissait seulement de ventilation de crédits sur lesquels le Parlement avait été consulté lors de l'examen du budget général. M. Noé (dém.-chr. it.) a mis l'accent sur l'importance du programme pluriannuel qui doit être un programme communautaire, accepté par tous les Etats membres.

### **Les télécommunications dans la Communauté**

(9 mai)

La coordination des projets de développement des réseaux de télécommunications dans la Communauté a fait l'objet d'une question orale avec débat (n° 19/71), à la Commission européenne, présentée par M. Noé (dém.-chr. it.), au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques. La Commission européenne n'estime-t-elle pas qu'il est temps de favoriser la coordination des projets de développement des réseaux de télécommunications des Etats membres et d'ouvrir progressivement l'accès aux marchés publics pour les équipements de télécommunication et téléinformatique afin de réduire les coûts d'installation et d'utilisation? La Commission a-t-elle l'intention de présenter des propositions concrètes pour ces industries-clés?

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a constaté le grand développement à moyen terme des télécommunications et la faiblesse de la situation actuelle en Europe. Il faut jeter les bases d'une politique européenne des télécommunications en tenant compte d'une meilleure utilisation des capacités de recherche et de développement et en faisant disparaître les divergences techniques entre les systèmes nationaux. La coopération entre les administrations des P.T.T. doit être renforcée et il faut prévoir la création d'entreprises communes ainsi que l'ouverture des marchés publics de fournitures. L'action de la Commission européenne s'oriente dans ce sens.

M. Glinne (belge), au nom du groupe socialiste, a traité des rapports de la Communauté avec les organisations internationales dans le secteur des télécommunications (CEPT, ELDO, ESRO), a souligné l'importance d'une

coopération européenne pour les satellites de télécommunications et a critiqué l'organisation de l'Intelsat où les intérêts communautaires sont insuffisamment défendus. Pour M. Cousté (fr.), parlant au nom du groupe de l'U.D.E., le problème de la coordination dans le secteur des télécommunications doit être abordé au niveau mondial par la Communauté qui doit, d'autre part, faire participer les pays de l'Europe de l'Est à toute initiative dans ce domaine.

### **Liberté d'établissement pour les coiffeurs**

(9 mai)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 260/71), fait par M. Romeo (lib. it.), au nom de la commission juridique, et présenté par M. Armengaud (lib. fr.), sur plusieurs directives relatives aux activités non salariées du coiffeur. La première concerne la réalisation de la liberté d'établissement et la libre prestation des services, la deuxième la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres, et la troisième la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

La première directive contient les dispositions pour la suppression des restrictions discriminatoires, et la troisième directive fixe, pour les cinq Etats membres où l'accès à la profession est subordonné à la réussite d'un examen, les conditions minimales requises pour être admis à se présenter à cet examen, et instaure cet examen dans l'Etat où il n'existe pas encore. Ces deux directives n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière. Les principales discussions ont porté sur la deuxième directive qui prévoit, entre autres, des dispositions transitoires applicables en Italie jusqu'au moment où sera institué un examen sanctionné par la délivrance d'un certificat d'aptitude.

MM. Terrenoire (fr.), Liogier (fr.) et Cousté (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., ont déposé des amendements tendant à supprimer ces dispositions dans la deuxième directive. M. Terrenoire a souligné que l'on ne pouvait pas donner de privilèges aux Italiens s'installant dans un des cinq autres pays sans la qualification professionnelle exigée dans ces pays. On pourrait, en attendant l'obligation de certificat d'aptitude, donner la possibilité aux Italiens de s'installer en tenant compte de la législation du pays d'accueil afin de sauvegarder l'égalité des chances. M. Cousté a tenu à préciser que les amendements reflétaient une position largement partagée par les professionnels qui auraient dû être entendu par la commission juridique. M. Vals (soc. fr.) s'est prononcé contre des mesures dérogatoires qui vident les directives de tout leur contenu et a insisté sur la discrimination dont seront victimes les coiffeurs pour

l'installation desquels un diplôme très difficile à obtenir aura été exigé. M. Broeksz (soc. néerl.) s'est prononcé contre les amendements en soulignant que des coiffeurs italiens peuvent avoir une très bonne qualification professionnelle sans diplôme. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a reconnu qu'il y avait un problème et a suggéré de rendre plus sévères les conditions d'établissement immédiat des coiffeurs italiens dans les autres pays de la Communauté. Après un vote à main levée qui a donné une égalité de voix sur le premier des deux amendements supprimant les articles litigieux, un deuxième vote par assis et levés a été déclaré douteux. En application du Règlement du Parlement européen, un vote par appel nominal aura lieu au cours de la session de juin. La discussion a été interrompue.

### **Budget du Parlement européen** (8 et 10 mai)

Le Parlement européen a adopté un projet d'état prévisionnel supplémentaire de recettes et dépenses pour 1972 d'un montant de 1.872.300 u.c. (1 u.c. égale 1 dollar environ).

Dans une résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 30/72) présenté par M. Aigner (dém.-chr. all.) au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement souligne qu'il est nécessaire, en raison de l'adhésion de nouveaux Etats, de créer 141 nouveaux emplois, en particulier dans les services linguistiques, afin que, dès janvier 1973, l'assistance des nouveaux parlementaires soit assurée et que le principe de la représentation à égalité de droits puisse être respecté à l'égard de tous les membres du Parlement. Toutefois, les nouveaux emplois sont bloqués et seront libérés par le Bureau du Parlement, après avis de la commission des finances et des budgets, en fonction des besoins établis et des critères fixés.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Nottenboom (néerl.) a approuvé la résolution en demandant que l'on évite tout perfectionnisme et que l'on mène une politique raisonnable dans le domaine du personnel. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., aurait aimé que l'on attende l'arrivée des nouveaux Etats avant d'établir le nouvel organigramme. Dans cet esprit, M. Sourdille (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a défendu deux amendements qui demandaient que des contacts soient pris avec les parlements des nouveaux Etats avant toute décision sur le déblocage des emplois. Il s'agit d'affirmer une

volonté de croissance contrôlée, a déclaré M. Sourdille. Le Parlement a rejeté ces amendements après que MM. Nottenboom, au nom du rapporteur, et Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, avaient souligné que les préoccupations du groupe de l'U.D.E. étaient déjà prises en considération dans la résolution. M. Spénale (fr.), au nom du groupe socialiste, a approuvé la résolution, en mettant l'accent sur les problèmes linguistiques et en insistant sur le fait que le budget répond aux nécessités des travaux du Parlement dans la perspective de l'élargissement.

### **Rapprochement des législations**

*Emission de polluants des moteurs diesel* (9 mai). Le Parlement européen a approuvé une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures à prendre contre les émissions de polluants provenant des moteurs diesel des véhicules à moteur. Dans la résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 19/72) présenté par M. Jahn (dém.-chr. all.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement européen demande que l'application de la directive soit étendue aux véhicules dont la vitesse maximale est de 25 à 50 km/h, que les valeurs limites des émissions de polluants soient strictement respectées, qu'un contrôle régulier des moteurs soit exigé, que la directive entre en application dans un délai de six mois. Le Parlement estime indispensable que la Commission européenne présente prochainement des propositions d'harmonisation concernant la limitation des émissions de plomb, l'émission de polluants des tracteurs et machines agricoles, la réduction du bruit des moteurs.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Jarrot (fr.) a approuvé la résolution en observant que les moteurs diesel fixes devraient être soumis également à la directive. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a donné quelques explications complémentaires sur la proposition de directive.

*Préemballages et bouteilles* (10 mai). Sur la base d'un rapport (doc. 34/72) fait par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), président de la commission juridique, le Parlement européen a donné un avis favorable à deux directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au préconditionnement en volume de certains liquides en préemballages et aux bouteilles utilisées comme récipients-mesures.

## Avis divers

*Réglementation de l'immobilisation temporaire de bateaux* (8 mai). Le Parlement européen a donné un avis favorable à l'ouverture de la négociation d'un accord entre la C.E.E. et la Suisse sur la mise en oeuvre d'une réglementation concernant l'immobilisation temporaire de bateaux affectés aux transports de marchandises et applicable à certaines voies d'eau (rapport, doc. 29/72, présenté par M. Meister, dém.-chr. all., au nom de la commission des transports). Le Parlement estime que les négociations doivent être menées par la Commission européenne et que les propositions de la Commission sont une base acceptable pour ces négociations. La réglementation devrait s'étendre à toutes les voies d'eau reliées au Rhin et permettrait à l'exploitant d'obtenir une prime couvrant une partie importante des frais fixes. Le Parlement demande que le fonds d'immobilisation soit géré conjointement par la Communauté et la Suisse, alors que la Commission européenne prévoit deux parties distinctes.

*Aide pour les vers à soie* (10 mai). Sur la base d'un rapport (doc. 33/72) fait par M. Martens (dém.-chr. belge) et présenté par M. Héger (dém.-chr. belge), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé un règlement fixant à 25 u.c. (1 u.c. égale 1 dollar environ) par châssis mis en oeuvre le montant de l'aide pour les vers à soie pour la campagne d'élevage 1972/73.

La prochaine session du Parlement européen aura lieu du 12 au 16 juin à Strasbourg.

### III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

#### COMMISSION POLITIQUE

*Président: .....*

**23 mars et 6 avril à Bruxelles – 28 avril à Bonn  
2 mai à Luxembourg**

*Adhésion de nouveaux membres aux Communautés.* Adoption du rapport de M. Radoux (soc. belge) (voir 1ère partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption du rapport de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) et adoption d'un avis rédigé par M. Berthoin (lib. fr.): concernent l'élargissement de la Communauté, la Communauté dans le monde et la politique de la jeunesse (voir 2e partie).

*Extension des pouvoirs du Parlement européen.* Adoption d'un rapport du Bureau élaboré par M. Furler (dém.-chr. all.).

*Election des membres du Parlement au suffrage universel direct.* Adoption de propositions au Bureau élaborées par M. Lautenschlager (soc. all.).

*Adoption d'un document de travail* élaboré par M. Radoux (soc. belge) en vue de la réunion jointe Parlement européen – Assemblée du Conseil de l'Europe sur: "Les prolongements politiques de l'élargissement de la C.E.E."

*Echange de vues* avec le président en exercice du Conseil, au cours d'une réunion commune avec la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur le projet d'accord concernant l'adhésion de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé.

*Désignation* de M. Radoux (soc. belge) comme rapporteur sur une communication de la Commission européenne concernant l'association de la jeunesse à la construction européenne.

## COMMISSION ECONOMIQUE

*Président: M. Lange (soc. all.)*

**23 et 24 mars à Bruxelles**

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Offroy (U.D.E., fr.): s'intéresse plus particulièrement à la politique à l'égard des consommateurs et à la politique de l'environnement.

*Coordination des garanties exigées des sociétés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Romeo (lib. it.) sur une quatrième directive.

*Désignation* de M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.) comme rédacteur d'un avis sur les problèmes d'intégration et de transport pour le trafic transalpin.

## COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

*Président: M. Spénale (soc. fr.)*

**24 mars et 11 avril à Bruxelles – 18 avril à Strasbourg  
28 avril à Bonn – 10 mai à Luxembourg**

*Introduction de la T.V.A. en Italie.* Adoption du rapport de M. Artzinger (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

*Règlement des comptes du Parlement européen pour 1971.* Adoption du rapport de M. Sourdille (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

*Etat prévisionnel supplémentaire du Parlement européen pour 1972.* Adoption du rapport de M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

*Politique portuaire européenne.* Adoption d'un avis rédigé par M. Pintus (dém.-chr. it.): il faut envisager des interventions financières de la Communauté (voir 1ère partie).

*Financement par le F.E.O.G.A. d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière.* Adoption d'un avis favorable à un règlement, rédigé par M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Dubois (soc. belge): insiste sur le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement et sur le contrôle financier (voir 2e partie).

*Liquidation des aides aux travailleurs licenciés des mines de soufre en Italie.* Adoption d'un avis rédigé par M. Borocco (U.D.E., fr.): critique les insuffisances du système de financement (voir 2e partie).

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE

*Président: M. Houdet (lib. fr.)*

**21-22 mars, 12 avril à Bruxelles – 19 avril à Strasbourg**

*Financement par le F.E.O.G.A. d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière.* Adoption d'un rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

*Montant de l'aide pour les vers à soie pour la campagne 1972/73.* Adoption d'un rapport de M. Martens (dém.-chr. belge) (voir 2e partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Richarts (dém.-chr. all.): insiste sur les liens entre la politique agricole commune et les politiques économique, régionale, sociale et des transports (voir 2e partie).

*Modification et suspension des droits de douane applicables aux produits agricoles.* Adoption d'un avis intérimaire rédigé par M. Briot (U.D.E., fr.): problèmes juridiques concernant la consultation du Parlement qui nécessitent l'avis de la commission juridique.

*Désignation de rapporteurs:* M. Briot (U.D.E., fr.) sur un règlement portant organisation commune du marché de l'alcool éthylique – M. Kriedemann (soc. all.) sur deux directives concernant la commercialisation des semences – Mlle Lulling (soc. lux.) sur une directive concernant le contrôle officiel des aliments des animaux.

*Désignation* de M. Vetrone (dém.-chr. it.) comme rédacteur d'un avis sur les problèmes posés par l'élargissement en ce qui concerne les relations de la C.E.E. avec les pays du bassin méditerranéen.

**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTE PUBLIQUE**

*Président: M. Müller (dém.-chr. all.)*

**23-24 mars, 12-13 avril à Bruxelles  
4-5 mai à Bonn**

*Politique européenne de l'environnement.* Adoption du rapport de M. Jahn (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

*Situation sociale dans la Communauté en 1971.* Adoption du rapport de M. Pianta (lib. fr.) (voir 2e partie).

*Aides aux travailleurs licenciés des mines de soufre en Italie.* Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

*Rapprochement des législations concernant les moteurs diesel des véhicules à moteur.* Adoption du rapport de M. Jahn (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

*Financement par le F.E.O.G.A. d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière.* Adoption d'un avis rédigé par M. Bourdellès (lib. fr.): les mesures doivent être appliquées à l'ensemble des travailleurs de ce secteur (voir 1ère partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Lucius (dém.-chr. lux.) sur le thème: l'économie au service de l'homme (voir 2e partie).

*Création d'un réseau communautaire de sites de stockage des déchets radio-actifs.* Adoption d'un avis rédigé par M. Vandewiele (dém.-chr. belge): favorable à cette création, sous réserve d'assurer au maximum la protection de l'homme.

*Désignation de rapporteurs:* M. Jahn (dém.-chr. all.) sur un programme des Communautés en matière d'environnement – M. Vandewiele (dém.-chr. belge) sur le rapprochement des législations concernant le cacao et le chocolat.

*Désignation* de M. Bourdellès (lib. fr.) comme rédacteur d'avis sur une directive concernant le contrôle officiel des aliments des animaux.

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

*Président:* M. de la Malène (U.D.E., fr.)

**23 et 24 mars, 26 avril à Bruxelles**

**8 mai à Luxembourg**

*Uniformisation des régimes d'importation des Etats membres.* Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Dewulf (dém.-chr. belge): insiste sur les responsabilités de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement (voir 2e partie).

*Echange de vues* avec la Commission européenne, au cours d'une réunion commune avec la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la préparation de la CNUCED et le mémorandum de la Commission européenne sur une politique communautaire de coopération au développement.

*Désignation* de M. Vredeling (soc. néerl.) comme rapporteur sur un règlement relatif à la modification et à la suspension des droits de douane applicables aux produits agricoles.

## COMMISSION JURIDIQUE

*Président:* M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

**20 et 21 mars, 13 avril à Bruxelles**

**24 avril à Bonn – 9 mai à Luxembourg**

*Création d'entreprises communes.* Adoption du rapport de M. Lautenschlager (soc. all.) (voir 1ère partie).

*Procédures de passation des marchés publics de fournitures.* Adoption du rapport complémentaire de M. Broeks (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

*Possibilités des traités en matière de lutte contre la pollution du milieu.* Adoption du rapport de M. Armengaud (lib. fr.) (voir 1ère partie).

*Rapprochement des législations relatives aux poids.* Adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.) (voir 1ère partie).

*Rapprochement des législations relatives au préconditionnement de liquides et à des récipients-mesures.* Adoption du rapport de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Jozeau-Marigné (lib. fr.): insiste notamment sur la réalisation du droit d'établissement et le rapprochement des législations en matière de sociétés (voir 2e partie).

*Rapprochement des législations concernant les moteurs diesel des véhicules à moteur.* Adoption d'un avis, rédigé par M. Armengaud (lib. fr.), favorable à une directive (voir 2e partie).

*Rapprochement des législations relatives à l'aménagement intérieur des véhicules à moteur.* Adoption d'un avis, rédigé par M. Koch (soc. all.), favorable à une directive.

*Rapprochement des législations relatives aux citernes en plastique.* Adoption d'un avis, rédigé par M. Dittrich (dém.-chr. all.), favorable à une directive.

*Rapprochement des législations relatives à des préparations et des substances dangereuses.* Adoption de deux avis, rédigés par M. Bermani (soc. it.), favorables à deux directives.

*Désignation* de M. Alessi (dém.-chr. it.) comme rédacteur d'un avis sur la modification et la suspension des droits de douane applicables aux produits agricoles.

## COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

*Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)*

**21 mars, 6 et 25 avril à Bruxelles**

*Application du statut de l'entreprise commune aux activités de l'industrie des hydrocarbures.* Adoption du rapport de M. Hougardy (lib. belge) (voir 1ère partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Wolfram (soc. all.): approuve la déclaration de la Commission européenne selon laquelle la Communauté doit disposer d'une stratégie d'ensemble en matière de recherche scientifique et technique et demande des progrès réels dans le domaine de la politique énergétique communautaire (voir 2e partie).

## COMMISSION DES TRANSPORTS

*Président: M. Oele (soc. néerl.)*

**20 et 21 mars à Bruxelles – 28 avril à Bonn**

*Politique portuaire européenne.* Adoption du projet de M. Seefeld (soc. all.) (voir 1ère partie).

*Accord C.E.E.–Suisse sur l'immobilisation temporaire de bateaux.* Adoption du rapport de M. Meister (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Giraud (soc. fr.): invite la Commission européenne à intensifier ses initiatives pour que la politique commune des transports tienne plus de place dans l'activité du Conseil (voir 2e partie).

*Rapprochement des législations concernant les moteurs diesel des véhicules à moteur.* Adoption d'un avis rédigé par M. Schwabe (soc. all.): demande des contrôles réguliers de ces moteurs (voir 2e partie).

## COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

*Président: M. Cousté (U.D.E., fr.)*

**25 avril à Bruxelles – 9 mai à Luxembourg**

*Etat et perspectives de l'association C.E.E.–Grèce.* Poursuite de l'examen des finalités politiques de l'accord d'association, des possibilités d'expansion de ses dispositions d'ordre économique, des implications juridiques de l'élargissement de la Communauté (M. Jahn, dém.-chr. all., rapporteur).

*Echange de vues avec M. Thorn, président en exercice du Conseil.*

*Election de M. Glinne (soc. belge) comme deuxième vice-président de la commission.*

**COMMISSION  
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

*Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)*

**20 mars à Bruxelles**

*Echange de vues* sur les problèmes actuels de l'association C.E.E.—Turquie et sur l'organisation de la treizième session de la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie.

**COMMISSION DES RELATIONS  
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

*Président: M. Achenbach (lib. all.)*

**23 mars et 14 avril à Bruxelles – 2 mai à Luxembourg**

*Rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Briot (U.D.E., fr.): rappelle la nécessité d'accords mondiaux pour les produits de base, considère que l'association C.E.E.—E.A.M.A. devra s'orienter davantage vers un ensemble d'engagements réciproques (voir 2e partie).

*Echange de vues* avec la Commission européenne, au cours d'une réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures, sur la préparation de la CNUCED et le mémorandum de la Commission européenne sur une politique communautaire de coopération au développement.

*Echange de vues* avec le président en exercice du Conseil, au cours d'une réunion commune avec la commission politique, sur le projet d'accord concernant l'adhésion de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé.

## **IV. AUTRES ACTIVITES**

### **PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN**

#### **19-25 mars en Turquie**

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a fait une visite officielle, sur l'invitation du président de la Grande Assemblée nationale de Turquie. M. Behrendt s'est entretenu avec le président de la République turque, M. Sunay, et avec d'autres personnalités turques. Les discussions ont porté sur l'industrialisation de la Turquie, les problèmes du marché du travail et les problèmes sociaux.

#### **7 et 8 avril à Amsterdam**

Le président Behrendt a participé à la réunion extraordinaire du Bureau de l'Internationale socialiste et a présenté un rapport sur la coopération européenne.

#### **8 mai à Orléans**

A l'occasion du 543e anniversaire de la libération d'Orléans par Jeanne d'Arc, M. Behrendt, président du Parlement européen, a souligné la nécessité de faire l'Europe des peuples et non celle des diplomates, des marchands, des technocrates. Il a rappelé qu'il est nécessaire d'élire les membres du Parlement européen au suffrage universel direct et a ajouté que l'unité européenne pourra entrer dans la phase politique dès que l'équilibre institutionnel sera modifié en faveur du Parlement européen, doté de véritables pouvoirs législatifs.

## DELEGATIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

**11-14 avril à Lausanne**

Une délégation du Parlement européen, conduite par M. Springorum (dém.-chr. all.), président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, a participé aux travaux de la 3e conférence "Parlement et Science", organisée par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

**20-22 avril à Venise**

Une délégation du Parlement européen composée des représentants des différents groupes politiques a participé aux travaux de la Conférence "Industrie et Société dans la Communauté européenne", organisée par la Commission européenne.

### GRUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

*Président: M. Berkhouwer (néerl.)*

**10 avril à Paris**

*Elargissement de la Communauté.* Echange de vues sur le référendum proposé par le président Pompidou: approuve cette décision, mais avec des réserves sur les perspectives futures de l'Europe.

*Création d'entreprises communes.* Echange de vues sur la base d'un rapport oral de M. Hougardy (belge): soutient la nécessité de fixer objectivement des critères pour la création de telles entreprises (voir 1ère partie).

*République populaire de Chine.* Déclaration de M. de Broglie (fr.) sur la situation en Chine et sur les rapports futurs entre la Chine et la Communauté.

### GRUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

*Président: M. Triboulet (fr.)*

**Journées d'étude à Palerme du 19 au 21 mars**

*Union économique et monétaire.* Approbation de la décision du Conseil du 7 mars qui consacre le véritable départ de l'union économique et monétaire nécessaire pour affirmer l'individualité de la Communauté vers l'extérieur et à l'intérieur.

*Problèmes institutionnels dans la Communauté élargie.* Approbation des conclusions du projet de rapport de M. Habib-Deloncle à la commission politique: l'évolution institutionnelle doit conduire à une confédération qui comprendrait, en plus des matières couvertes par le traité, des matières spécifiques.

*Référendum sur l'élargissement de la Communauté.* Approbation de l'initiative du président Pompidou, déjà envisagée par le général de Gaulle, pour faire sanctionner par l'ensemble des citoyens son plan de construction de l'Europe politique.

*Politique agricole commune.* Le groupe souhaite que la Communauté intensifie ses efforts pour améliorer le niveau de vie de la population paysanne.

*Election du Bureau:* président: M. Triboulet; vice-président: M. Terrenoire; trésorier: M. Laudrin.

**BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN**

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg  
Tél. 11 28 81**

**75 PARIS (8e), 41, rue de Courcelles  
Tél. 227 22 28**

**00186 ROME, via del Corso, 184  
Tél. 679 05 07**